

INFORMATION A LA POPULATION

Carte journalière dégriffée Commune

La carte journalière dégriffée Commune est une offre contingentée disponible auprès des communes et des villes. Son principe est le suivant : plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit.

Descriptif et conditions :

Carte journalière dégriffée Commune :

- Elle est valable le jour sélectionné jusqu'au lendemain à 5h00 sur toutes les lignes du rayon de validité de l'AG.
- Elle est disponible dans la limite des stocks disponibles. Toutes les communes et villes ont accès au même contingent. Une fois ce contingent épuisé, il n'est pas possible d'acheter d'autres cartes journalières dégriffées Commune auprès d'une autre commune ou ville suisse pour le jour souhaité.
- Elle existe, selon les disponibilités, pour la 1^{re} et la 2^e classe.
- Elle est disponible avec ou sans abonnement demi-tarif.
- Elle est uniquement disponible en prévente dès 6 mois avant le départ et uniquement les jours ouvrables. Il n'est pas possible de l'acheter le jour du voyage.
- Elle est toujours nominative. Les voyageuses et voyageurs doivent pouvoir justifier de leur identité auprès du personnel de contrôle des transports publics au moyen d'une pièce d'identité officielle avec photo ou d'un abonnement de transports publics valable. Toute revente ou transmission est donc exclue.
- Il n'existe pas de version pour les enfants ni pour les chiens. Ceux-ci bénéficient de conditions avantageuses avec l'assortiment actuel pour les enfants ou les chiens : voir cff.ch/enfants et cff.ch/chiens.
- Elle n'est remboursée que dans certains cas exceptionnels. Voir « Possibilités de remboursement ».

Prix :

La carte journalière dégriffée Commune existe en deux niveaux de prix. Le niveau de prix le plus avantageux est disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage.

Assortiment	Niveau de prix 1 disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage	Niveau de prix 2 disponible jusqu'à la veille du voyage
2 ^e classe avec demi-tarif	39 francs	59 francs
2 ^e classe sans demi-tarif	52 francs	88 francs
1 ^{re} classe avec demi-tarif	66 francs	99 francs
1 ^{re} classe sans demi-tarif	88 francs	148 francs

Achat et disponibilité :

Pour savoir où, quand et à quels prix la carte journalière dégriffée Commune est disponible, veuillez consulter la page cartejournaliere-commune.ch

La carte journalière dégriffée Commune peut être obtenue au choix sous forme papier auprès d'un point de vente.

Possibilités de remboursement :

Les remboursements ne sont possibles que dans les cas exceptionnels ci-après, moyennant une franchise de 10 francs.

- Cartes journalières dégriffées Commune identiques achetées par erreur en plusieurs exemplaires (présentation obligatoire des cartes journalières dégriffées Commune).
- Carte journalière dégriffée Commune achetée pour le mauvais groupe de clients (p. ex. : demi-tarif au lieu du plein tarif).
(Présentation obligatoire de la carte journalière dégriffée Commune et de l'abonnement demi-tarif, sous réserve d'en posséder un)
- Incapacité de voyager (maladie, accident).
(Présentation obligatoire d'un certificat d'incapacité de voyager valable signé par un médecin)
- Décès de la personne.
(Présentation obligatoire d'un certificat de décès)
- Remboursement en cas d'achat ultérieur d'abonnements personnels (p. ex. : AG) par la cliente ou le client (non-application de la franchise).

Si l'une des exceptions susmentionnées se produit, veuillez adresser la demande de remboursement au point de vente auprès duquel vous avez acheté la carte journalière dégriffée Commune. Le point de vente transmet ensuite cette demande aux CFF aux fins de vérification. En cas d'autorisation, la commune/ville procède au remboursement de la carte journalière dégriffée Commune.

Important : veuillez vérifier tout de suite après l'achat de la carte journalière dégriffée Commune que vos données personnelles et le jour de votre voyage sont corrects.

Le Conseil communal en collaboration avec CFF SBB

Alle, le 13 décembre 2023

Mise en service des conteneurs semi-enterrés

Les Autorités communales, en collaboration avec le SidP (Syndicat intercommunal du district de Porrentruy), vous informent de la mise en service à Alle des conteneurs semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers dès le mardi 9 janvier 2024.

Attention ! Avant cela, deux tournées de ramassage auront tout de même lieu en 2024 :

- Mercredi 3 janvier 2024 ;
- Lundi 8 janvier 2024.

Emplacement des conteneurs semi-enterrés :

- N° 1 : route de Porrentruy – Parking du Centre sportif
- N° 2 : Chemin Abbé Duvernois – Parking du cimetière
- N° 3 : route de Vendlincourt
- N° 4 : route de Courgenay – Devant le Moulin

Merci de vous référer au plan en page 3.



Le dernier ramassage porte-à-porte des sacs de déchets ménagers aura donc lieu le lundi 8 janvier 2024. Ensuite, le lendemain, les conteneurs semi-enterrés devront être utilisés pour y jeter les sacs taxés. Il n'y aura plus de ramassage porte-à-porte à Alle.

À respecter impérativement :

- Uniquement des sacs taxés SidP peuvent être jetés dans les conteneurs semi-enterrés ;
- Aucun autre déchet ne doit y être jeté ;
- Aucun déchet ne doit être déposé aux alentours des conteneurs semi-enterrés.

Des contrôles seront effectués et les contrevenants seront amendés.

Pour des questions de respect de la tranquillité publique, nous vous prions de ne pas déposer des sacs taxés dans les conteneurs semi-enterrés entre 20h00 et 6h00 ainsi que pendant les jours fériés et le dimanche.

D'avance, nous vous remercions de votre collaboration dans l'utilisation correcte des conteneurs semi-enterrés et restons à disposition pour tout renseignement complémentaire.

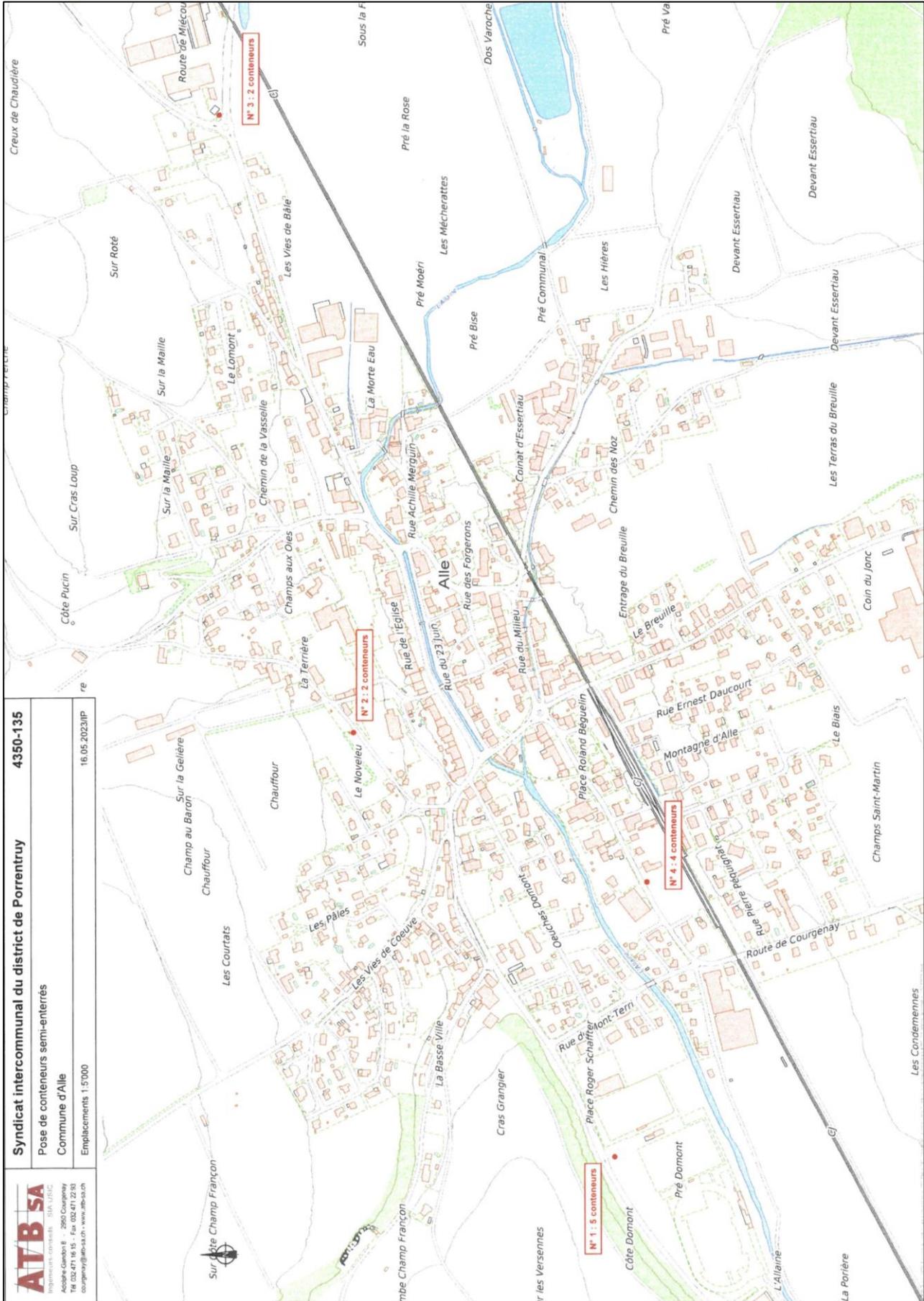
Fermeture de l'Administration communale durant les fêtes de fin d'année

Nous vous informons que l'Administration communale sera fermée durant les fêtes de fin d'année du vendredi 22 décembre 2023 à 16h00 et jusqu'au vendredi 5 janvier 2024 inclus.

L'horaire habituel reprendra dès le lundi 8 janvier 2024.

La Commune d'Alle vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année !





<p>ATB SA <small>Informations communales - SAU L'ÉC</small> Allée Charles B. - 3900 Courgenay Tél. 032 471 16 15 - Fax. 032 471 12 83 courgenay@sb-sa.ch - www.sba-sa.ch</p>	Syndicat intercommunal du district de Porrentruy 4350-135
	Pose de conteneurs semi-enterrés Commune d'Alle Emplacements 1:5'000 16.05.2023/JP